

21 octobre : « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » - 2ème réunion de négociation

Les échanges ont porté sur les avancements, les conditions de travail, l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale, les mesures de soutien aux salariés en lien avec la santé et les parcours de vie, ainsi que la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

La direction a apporté les précisions attendues sur les données. Elle s'est engagée à revenir vers les syndicats pour donner des explications sur l'écart de rémunération qui est globalement présenté à 2.23% entre les femmes et les hommes alors que sur les tableaux il est indiqué à 6%.

La CGT a demandé une nouvelle fois une enveloppe spécifique pour réévaluer les écarts de salaires entre les femmes et les hommes, la direction a répondu qu'il n'est pas possible d'envisager une enveloppe autre que l'enveloppe globale GVT.

Ainsi tous les salariés supportent les inégalités historiques salariales à l'ACOSS !

Sur la lutte contre le harcèlement, la direction nous affirme qu'une campagne de formation et d'affichage est en cours de déploiement sur certains sites de l'ACOSS.

La direction a rejeté la proposition de la CGT de remettre en place un crédit horaire de 3h en plus de l'effacement de la plage fixe lors de la rentrée scolaire.

La CGT a proposé une augmentation du nombre de jours obligatoires à poser à la naissance à 1 mois, en plus des 25 jours mobiles.

La CGT a proposé d'augmenter de 10 jours les différentes modalités de congés d'adoption existantes.

La CGT a proposé d'augmenter le nombre de congés pour les femmes atteintes d'endométriose de 12 jours par an.

Dans le cadre de la ménopause pour les femmes et de l'andropause pour les hommes, la CGT a également sollicité une augmentation des jours de congés de 12 jours par an.

Pour les places en crèche la direction a indiqué qu'elle allait adapter le nombre de berceaux aux besoins des salariés.

La direction prend note des revendications des syndicats et proposera une deuxième version aux organisations syndicales pour la réunion du 4 novembre.

Préparons-nous à défendre nos droits et à en acquérir de nouveaux ! Pour y aider, rejoignez la CGT.



Notre mail : cgt.syndicat@acoss.fr

Calendrier des négociations sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : ~~7 octobre~~, ~~21 octobre~~ et 4 novembre



cgt.syndicat@acoss.fr

A suivre !

Le 7 octobre 2025